

**Thème :**

Nouvel article 131-12 (décret avril 2016)

**Que s'est-il dit ?**

*Soyez concis et simple. Ecrivez lisiblement et clairement. Rédigez pour un lecteur qui n'aurait pas participé à l'atelier. Utilisez un feutre noir.. N'oubliez pas d'ajouter votre nom ainsi que celui des participants à l'atelier (faites circulez une autre feuille de compte-rendu). Rendez-vous ensuite dès que possible à la Salle de Rédaction au premier étage pour taper votre compte-rendu à l'ordinateur*

Cette question nous unit, car nous pensons tous que nous ne voulons pas être pris pour des auxiliaires de justice, ni des rédacteurs d'actes.

Par contre, on ne peut pas échapper à la question puisque cette loi est déjà votée.  
Alors faisons comme dans les arts martiaux, faisons avec.

Proposition : le médiateur fait un constat a minima, en accord avec les participants. Ex. : « les parties se sont mises d'accord » et un accord privé peut être fait à part entre les personnes.

Il faut résister !

**Porteur du Thème (Nom et prénom)**

Marianne Souquet

**Autres participants (Noms et Prénoms)**

Isidore Marti, Didier Morfoisse, Gabrielle Planès